

ASSOCIATION LITTÉRALES

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE POÉSIE

1 – Il est créé un concours de poésie dont le prix consiste en l'édition à compte d'éditeur du recueil gagnant par les éditions **Littérales**. Le recueil sera édité en cent exemplaires dont trente seront remis à l'auteur en guise de tout droit.

Ce concours est ouvert tous les ans du 1^{er} septembre au 31 mars

2 – Les envois doivent être dactylographiés, présentés en trois exemplaires et n'avoir jamais été primés dans un concours.

3 – L'anonymat des envois est garanti par un secrétariat indépendant du concours et l'utilisation d'un mot-clé suivi d'un groupe de trois chiffres (exemple : nuages 682) portés en haut et à gauche de la première page.

4 – Les œuvres soumises au concours devront comporter entre vingt et cinquante pages **numérotées**.

5 – Par poèmes, il faut entendre, soit des textes en vers (métrés ou non), soit de courts textes en prose à caractère poétique (rythme, sonorités, images...).

6 – Les droits de concours sont de 23 € pour un envoi. Un candidat peut concourir plusieurs fois en acquittant autant de fois les droits. Dans ce cas, il est recommandé d'utiliser un mot-clé et un groupe de chiffres différents et, si possible, une graphie différente afin que le jury ne soit pas influencé.

7 – Une enveloppe fermée sera jointe à l'envoi ; elle comportera à l'intérieur :

- les nom, prénom et adresse du candidat ainsi que le descriptif de son envoi ;
- le chèque à l'ordre de Littérales, correspondant aux droits de concours ;
- deux enveloppes timbrées à l'adresse du candidat pour expédition de l'accusé réception, puis du palmarès.

Expédier les œuvres à : **LITTÉRALES (concours)**
64 boulevard Gambetta
29200 BREST

La date du 31 mars est impérative (cachet de la poste). Aucun envoi au delà de cette date ne pourra être pris en compte.

LES ENVOIS NE DOIVENT PAS ÊTRE RECOMMANDÉS

8 – Le palmarès sera envoyé aux candidats dans le courant du mois de juin. Les décisions du jury sont sans appel. L'édition du recueil interviendra au cours du mois de septembre suivant. Le recueil sera édité selon les normes de présentation des éditions Littérales.

Les œuvres ne sont retournées aux candidats que sur leur demande (au moment de l'expédition si possible) et après fourniture d'une enveloppe aux dimensions et à l'affranchissement corrects.

9 – Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.